



# Lettre

## @ Secteur Retraites

<mailto:ppihet@force-ouvriere.fr>

Le 16 mai 2019 – N°165

- ▶ **Les prélèvements sociaux sur les retraites du régime général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**
- ▶ **Réforme des retraites : remise du rapport en juillet**
- ▶ **Agirc-Arrco : projet d'Accord National Interprofessionnel sur la Retraite complémentaire**
- ▶ **Site Agirc-Arrco : l'essentiel sur la retraite en 10 mn**

### Retraite de base

- ▶ **Les prélèvements sociaux sur les retraites du régime général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019**

Cette circulaire de la CNAV fait d'une part une présentation générale des prélèvements sociaux applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour les personnes résidant en France et d'autre part fixe les conditions d'assujettissement à ces prélèvements sociaux.

La contribution sociale généralisée (CSG), la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) et la contribution de solidarité pour l'autonomie (Casa) sont prélevées sur le montant brut de la retraite (sauf la majoration tierce personne), pour les assurés domiciliés fiscalement en France et à la charge d'un régime obligatoire d'assurance maladie français.

Circulaire CNAV 2019/19 du 16/04/2019

[https://www.legislation.cnav.fr/Documents/circulaire\\_cnav\\_2019\\_19\\_16042019.pdf](https://www.legislation.cnav.fr/Documents/circulaire_cnav_2019_19_16042019.pdf)

### Réforme des Retraites

- ▶ **Réforme des retraites : remise du rapport en juillet**

La concertation engagée depuis plus d'un an par Jean-Paul Delevoye avec les interlocuteurs sociaux, en vue de fixer les contours du futur régime universel de retraite, se termine. Le Haut-commissaire aux retraites doit rendre ses propositions début juillet et le projet de loi retraite devrait être prêt à la fin de l'été.

Rappelons que notre organisation a suspendu sa participation à la concertation par courrier du 16 avril dernier du fait que « tant la question de l'âge légal que celle de la durée d'activité ont été soulevées, comme paramètres de la réforme des retraites, par plusieurs membres du gouvernement, dont le premier ministre lui-même. »

## Retraite complémentaire

### ► Agirc-Arrco : projet d'Accord National Interprofessionnel sur la retraite complémentaire

Le point majeur du projet d'accord est d'assurer l'indexation des pensions sur l'inflation, sans condition, pour les quatre années à venir tout en préservant la stabilité et l'équilibre du régime. Le Conseil d'administration aura latitude y compris pour décider de « coups de pouce » pouvant aller à 0,2% en fonction de la situation financière. Le projet d'accord actuel n'est pas la mise en oeuvre de celui de 2015 .

C'était une exigence de FO qui n'entend pas cautionner l'accord de 2015 concernant les coefficients dits de solidarité et leurs conséquences.

la seule référence à ce dispositif (article 7 du projet d'accord) consiste à annuler, avant même d'avoir été mis en oeuvre, le système d'abattements (coefficient de solidarité) dont FO n'a eu de cesse de dénoncer l'injustice et les dangers, pour les salariés les plus pénalisés (invalidité, incapacité, ASS, handicap).

Dès l'origine, FO avait pointé que ces salariés seraient les premiers et les plus pénalisés et a encore dénoncé cette situation publiquement, de façon répétée, ces dernières semaines, en lien avec le débat sur le projet de réforme des retraites et contre les pistes dites de bonus ou décote-surcote.

FO rappelle en effet qu'elle s'est opposée au système des « coefficients de solidarité » dans son ensemble en refusant de signer l'accord de 2015, considérant qu'il n'avait aucune justification d'un point de vue financier mais qu'il ouvrait la voie à un recul de l'âge de la retraite à 63 ans et à une baisse des pensions. Cela avait alors conduit la confédération à se retirer de la présidence du régime qu'elle avait pourtant régulièrement assurée, depuis ses origines.

La Confédération a pris la décision de signer l'accord. Le bureau confédéral accompagnera la signature par une lettre adressée aux interlocuteurs sociaux.

## Bon à savoir

### ► Site Agirc-Arrco : l'essentiel sur la retraite ...en 10 mn

Le site met en ligne une vidéo sur le thème de la retraite qui traite des aspects suivants : les régimes de retraite de base et complémentaires, la retraite complémentaire Agirc-Arrco et son calcul, le départ en retraite, mais aussi les réponses aux questions concernant l'impact sur la retraite du nombre d'enfants, d'une période de chômage...etc

<https://www.agirc-arrco.fr/>